

PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

Formation initiale ou recyclage

Objectifs :

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements Basse Tension (selon la norme NF C 18-510)
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (B1)
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques (BR)

Prérequis :

Posséder des compétences techniques de base en électricité est obligatoire pour suivre cette formation. Maîtrise orale et écrite de la langue française. Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Durée :

Formation initiale : 3 jours

Soit un total pour la formation initiale de 21h (incluant 10h de formation théorique et 11h de formation pratique)

Formation Recyclage : 1,5 jour (incluant théorie et mise en situation pratique)

Soit un total pour la formation recyclage de 11 h (incluant 5 de théorie et 6h de pratique)

Tarif : voir devis

Modalités et délai d'accès :

L'accès à nos formations peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter : adv@covetech.fr

Nous nous engageons à tenir un délai de 15 jours entre la signature de la convention et le début de la session de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Formations adaptables face aux situations de handicap.
- Possibilité de tiers temps lors des évaluations et d'accompagnement pour les personnes en situation d'handicap.
- Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- Nous disposons d'un référent handicap qui pourra répondre à toutes vos questions et demandes (adv@covetech.fr)

Personnes concernées

Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans le domaine Basse tension (BT) : D'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage, de mesure ou de vérification D'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension

Validation des acquis :

Tour de table en début de session sur les compétences de chaque stagiaire.

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

Méthodologie

- Didactique par des exposés réalisés par le formateur,
- Participative par une mise en situation de réflexion sur la pratique de chaque stagiaire et par des mises en situation pratique sur le terrain.

Théorie (10h):

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les appareillages en Basse Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Procédure et déroulement des travaux hors tension - Procédure et déroulement des interventions
- Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé de travaux, rôle et opérations
- Chargé de consignation, rôle et opérations
- Chargé d'intervention, rôle et opérations
- Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée

Pratique (11h):

- Analyser les risques électriques,
- Mettre en œuvre les procédures de consignation
- Protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- Evoluer et accomplir son travail dans une zone protégée
- Rendre compte des difficultés rencontrées
- Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- Rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- Assurer la surveillance d'une zone de travail
- Etudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué